

Vivre au Manival

Cidex 304 b chemin de Bouffière 38330 Saint Ismier

Assemblée Générale Ordinaire du 25 Novembre 2010
tenue en salle du Rozat à Saint Ismier

Rapport moral

Le rapport moral de L'Association Vivre au Manival a pour objet de rappeler l'activité de l'année 2010, et d'exposer les perspectives d'avenir pour l'année 2011

Rappel du but de l'association

1°) préserver le caractère naturel du site

2°) assurer en tous domaines la sauvegarde des intérêts des habitants des quartiers riverains du torrent le Manival et de veiller :

a) à la préservation du caractère résidentiel des quartiers urbanisés

b) au respect des règles d'urbanisme (PLU) et au suivi des aménagements des infrastructures

c) à la bonne exécution des travaux liés aux mesures de sécurité prescrites dans le cadre du plan prévisionnel des risques

3°) promouvoir toute initiative propre à préserver et améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants

Exposé sommaire

En 2010, 38 familles étaient adhérentes à l'association soit une progression de 7 familles sur l'année 2009.

Le CA s'est réuni quatre fois au cours des douze derniers mois (28/01, 06/05, 28/06, 06/10), son activité au service de l'association est décrits par les alinéas ci-dessous :

- 1) Installation d'un nouveau bureau à la suite du renouvellement du conseil d'administration lors de l'assemblée générale 2009 : Nicolas Balacheff, président, Jean-Marie Boulé, secrétaire, Ninou Simon, trésorière.

- 2) Création d'un site web d'information (<http://www.vivre-au-manival.fr>) et d'une adresse électronique (contact@vivre-au-manival.fr) pour faciliter la communication avec les membres de l'association et les habitants du quartier.
- 3) PLU : la commune de Saint Ismier s'est engagée dans la révision du PLU (décision du conseil municipal du 30 juin 2009). L'association a participé activement à toutes les rencontres organisées pour la préparation du nouveau PLU : ateliers de réflexion de mai 2010, réunion de bilan de septembre 2010. Les comptes-rendus rédigés à la suite de ces participations sont disponibles sur le web de l'association. Le principe d'une réunion de quartier avec la municipalité demandé par l'association, a été accepté.
- 4) Débroussaillage : l'association est attentive aux problèmes soulevés pour certains habitants par l'obligation de débroussaillage, elle a participé à la réunion organisée en octobre 2010 par les municipalités concernées. Comptes-rendus et informations à ce sujet sont publiés sur le web de l'association.
- 5) Le traditionnel pique-nique prévu le 19 juin 2010 a bien été préparé, mais annulé en raison des mauvaises conditions météorologiques.
- 6) Participation au forum des associations le 12 septembre 2010, des suggestions ont été recueillies : développer la communication (ce à quoi répond notamment la création du site web et la possibilité d'avoir une alerte pour information publiée), action en direction des plus jeunes et des familles ayant de jeunes enfants, faciliter les échanges de services entre habitants du quartier.
- 7) Projets d'activités 2011 : rencontre entre la municipalité et les habitants du quartier du Manival avec pour objet le nouveau PLU en février, pique-nique Vivre au Manival le 14 mai 2011. L'activité de l'association en 2011 sera particulièrement centrée sur l'actualité du PLU, le débroussaillage et plus généralement les questions d'urbanisme.

Rapport financier

Le rapport financier relatif aux comptes et au bilan de l'exercice clos le 31 octobre 2010 s'établit comme suit :

Recettes

nature	
cotisations	380,00
manifestations	690,00
intérêt Livret A	27,25
subvention	0,00
Total €	1 097,25

Dépenses

nature	
manifestations	576,63
frais administratifs	80,39
frais de tenue compte CCP	8,50
assurance MAIF	93,32
Total €	758,84

Résultat €	+ 338,41
------------	----------

Note 1 : Le résultat positif est dû principalement à la baisse des dépenses en raison de l'annulation du pique-nique du printemps 2010.

Tableau de Trésorerie arrêté au 03 novembre 2010 (avec rappel des 3 exercices précédents)

Exercice	2007	2008	2009	2010
Compte chèque LCL	6,19	6,19	6,19	0
Livret la Poste	1332,79	1370,82	1421,07	1448,32
Compte chèque La Poste	610,77	582,16	380,75	698,10
Caisse	0,60	0,60	0,60	0,60
total	1950,35	1959,77	1808,61	2147,02

Note 2 : le compte LCL a été fermé comme cela avait été décidé lors de l'assemblée générale du 13 novembre 2009.

Cotisation 2011

En fonction de ce qui précède, il est proposé à l'assemblée générale ordinaire de conserver le montant de la cotisation à 10 € par famille adhérente